

Droits, contraintes et potentiels en présence sur les agrandissements #6 et 7 de la réserve de biodiversité projetée Wanaki

*Audience publique **Projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue***

Réponse à la question DQ1, n°1

Question 1

La communauté de Kitcisakik a proposé des agrandissements à la réserve de biodiversité projetée Wanaki, qui sont représentés par les polygones 6 et 7, sur la figure 115 du document d'information pour les consultations publiques du MDDEFP (PR1, p. 154).

Quels sont les droits, contraintes et potentiels en présence sur ces deux agrandissements qui relèvent du ministère des Ressources naturelles ?

Droits, contraintes et potentiels spécifiques à chaque agrandissement

Agrandissement	Territoire	Faune	Forêt	Énergie	Mines
RBP Wanaki Agrandissement #6 Superficie : 34,21 m ²	Selon les informations dont nous disposons, cet agrandissement couvre le territoire utilisé par la communauté de Kitcisakik comme village d'été au Grand Lac Victoria. Présence de cinq sites de camping.	Cette proposition d'agrandissement se superpose à la réserve faunique La Vérendrye. La SÉPAQ y gère les activités fauniques et d'hébergement (chasse, pêche, camping, etc.). Cet agrandissement est situé dans la Réserve à castor du Grand Lac Victoria (terrains de piégeage réservés aux autochtones).	L'impact sur la possibilité forestière est estimé à environ 3000 m ³ /an, toutes essences confondues (source : Bureau du Forestier en chef). Cet agrandissement se situe dans l'UAF 083-51. Cet agrandissement se superpose à un projet de refuge biologique, sans constituer une contrainte à la création d'une grande aire protégée. Travaux : Récolte réalisée de 2002 à 2011 : 511 ha. Travaux prévus en 2012-2013 : aucun. Pour 2013-2018 : récolte prévue de 65 ha.	Potentiel hydroélectrique : Pour le réservoir Grand Lac Victoria, il est requis d'exclure des limites protégées toutes les zones dont l'élévation est inférieure à 327,5 m.	En date du 20 novembre 2012, il y a absence de titres miniers actifs ou en demande. Les données actuellement disponibles ne démontrent pas un potentiel minéral important.
RBP Wanaki Agrandissement #7 Superficie : 184,34 m ²	Présence de quatre sites de camping. Présence d'un tronçon d'un sentier de motoneige fédéré longeant la limite ouest du polygone, sur 7 km.	Cette proposition d'agrandissement se superpose à la réserve faunique La Vérendrye. La SÉPAQ y gère les activités fauniques et d'hébergement (chasse, pêche, camping, etc.). Cet agrandissement est situé dans la Réserve à castor du Grand Lac Victoria (terrains de piégeage réservés aux autochtones). Présence d'un SFI (frayère à doré vérifiée) dans la partie sud du polygone.	L'impact sur la possibilité forestière est estimé à environ 19 000 m ³ /an, toutes essences confondues (source : Bureau du Forestier en chef). L'agrandissement touche trois UAF : 083-51 (Abitibi-Témiscamingue), 074-51 et 073-52 (Outaouais). Cet agrandissement se superpose à deux projets de refuges biologiques, sans constituer une contrainte à la création d'une grande aire protégée. Présence de quatre sites de potentiel d'érablière dans la partie Nord, totalisant 93 ha. <u>Travaux dans l'UAF 083-51 :</u> Récolte réalisée de 2002 à 2011 : 73 ha. Travaux prévus en 2012-2013 : Inventaire forestier réalisé à l'été 2012. Pour 2013-2018 : 2159 ha de récolte prévue, dont 2066 ha ont fait l'objet d'une planification forestière fine pour préparer le secteur à la coupe (emplacement des chemins, division des blocs pour respecter la distance de débardage des tiges, forêt résiduelle laissée etc.). <u>Travaux dans les UAF 074-51 et 073-52 :</u> Le Ministère n'a relevé aucun droit, contrainte, ni potentiel, et aucune coupe n'y est prévue. Par contre, 90 ha ont été coupés en coupe de protection de la régénération et des sols en 2010-2011 par la compagnie Louisiana-Pacifique, tel qu'illustré en rouge sur la carte ci-jointe (Wanaki_agrandissement_R07_coupes2010.pdf).	Potentiel hydroélectrique : Pour le réservoir Dozois, il est requis d'exclure des limites protégées toutes les zones dont l'élévation est inférieure à 346,28 m.	En date du 20 novembre 2012, il y a absence de titres miniers actifs ou en demande. Les données actuellement disponibles ne démontrent pas un potentiel minéral important. La portion nord de l'agrandissement fait l'objet d'une réserve à l'État depuis 2007 et d'une suspension temporaire du droit de jalonner et de désigner sur carte depuis le 26 octobre 2012.

Acronymes :

RBP : réserve de biodiversité projetée

SFI : site faunique d'intérêt

UAF : unité d'aménagement forestier

